

Décision

Générale

colonial

Décision n° 417 du 2 avril 1946

n° 417

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

2 avril 1946

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1946

Date du numéro

30 avril 1946

TEXTE INTÉGRAL

Un passage par voie maritime a été accordé à MM. Rakotondramazava et Andriamampandry, agents du cadre spécial des mines de Madagascar, pour rejoindre leur territoire d'origine. Les frais afférents à leur rapatriement en 3e classe seront supportés par le budget local de la Côte française des Somalis.